



# LE LORETTAIN

JOURNAL MUNICIPAL DE LA VILLE DE L'ANCIENNE-LORETTE

1<sup>er</sup> OCTOBRE 1985 — VOL. 5, NO 2

## DÉMISSION DE LA CONSEILLÈRE CAROLE GAGNÉ



Au cours de la séance du Conseil de Ville du mardi 17 septembre, la conseillère Carole Gagné, représentante du quartier St-Jean-Baptiste, a donné sa démission à ce titre, pour des raisons de santé.

En acceptant cette démission, le Conseil a voté aussi une motion de félicitations et de remerciements pour le travail accompli depuis le début de son mandat.

En conséquence de cette démission, des élections devront avoir lieu dans le quartier St-Jean-Baptiste au cours de l'automne. Des précisions à ce sujet sont données en page 3.

## 14 OCTOBRE: JOUR FÉRIÉ

Le lundi 14 octobre, jour de l'Action de Grâce, est un jour férié. En conséquence, les bureaux de l'administration municipale seront fermés.

## AUTRES SUJETS:

- Semaine de la prévention des incendies p. 2
- Semaine du grand nettoyage p. 2
- Élections dans St-Jean-Baptiste p. 3
- Règlement concernant les nuisances p. 3
- Recyclage p. 8

## CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS L'ANCIENNE-LORETTE À UN CHEVEU DE LA PREMIÈRE PLACE



À la droite du maire Émile Loranger, on reconnaît madame Suzanne Duplessis, députée de Louis-Hébert et le directeur du Service des Loisirs, monsieur Camille Deschênes; à sa gauche, le président du Comité d'embellissement, monsieur Jean-Louis Brown et le conseiller Jacques Fauchon. Ten-

nant plaques et trophées, les gagnants du concours 1985 dont les noms figurent au bas des photos pages 4 et 5.

Photo: Club-photo Ancienne-Lorette, par Rolland Havelil

À peine un point sur 135 sépare l'Ancienne-Lorette de la ville de Cap-Rouge, gagnante du concours Villes et villages fleuris 1985 pour la région de l'est. Ce succès marque un net progrès sur le passé, puisque nous étions en cinquième place

en 1982 et 1983, puis en troisième place l'an passé. Notre note finale indique aussi clairement ce progrès: 61% en 1982, 70,5% en 1983, 91,6% en 1984 et 94,5% en 1985.

Ce succès a soulevé l'enthou-

siasme général: des commanditaires se sont offerts pour l'an prochain. Des idées ont commencé à fuser pour le printemps qui vient. Mais plus encore qu'une légitime fierté dans la compétition, c'est la beauté toujours grandissante de notre ville

qui réjouit tout le monde, et qui se vérifie le slogan du concours 1985: EMBELLIE, MA VILLE S'ÉPANOUIT.

VOIR AUTRES TEXTES ET PHOTOS PP. 4 ET 5.

## RAPPEL HISTORIQUE

VOIR HOMMAGE AU PÈRE CHAUMONOT EN FRANCE ET À L'ANCIENNE-LORETTE PAGE 7



Reprise d'une photographie conservée au presbytère et qui reproduit une peinture (disparue) de la chapelle construite en 1674 sous la direction du Père Chaumonot.

Photo: Club-photo Ancienne-Lorette, par Rolland Havelil

## LA RUE NOTRE-DAME SERA EN PARTIE REHAUSSÉE

C'est maintenant partie du plan de réfection de la rue Notre-Dame de combler la petite dépression qui s'étend de l'église à la rue St-Jacques. Ce nivellement, dont la hauteur est d'environ 1,50 m, aura comme principal avantage de corriger presque à 100% le problème de visibilité qui se posait à l'intersection de la rue Père Chaumonot.

Par contre, durant les travaux, la circulation sur la rue Notre-Dame devra être complètement interrompue entre Père Chaumonot et St-Jacques dans les deux sens pendant quelques jours.

Le reste du temps, elle restera ouverte à sens unique en direction nord.

# SÉCURITÉ SÉCURITÉ SÉCURITÉ SÉCURITÉ

## SEMAINE DE LA PRÉVENTION DES INCENDIES, DU 5 AU 12 OCTOBRE

Le Service de la Protection publique de l'Ancienne-Lorette entend bien appuyer les initiatives mises de l'avant à l'échelle nationale pour la Semaine de la prévention des incendies, du 5 au 12 octobre. Le directeur de ce service, monsieur Réal Murray, invite la population à être attentive aux messages qui seront publiés durant cette semaine et à encourager la participation des jeunes, qui seront joints par le biais de l'école et des restaurants McDonald's.

En effet, la Direction générale pour la Prévention des Incendies lance à nouveau cette année dans les écoles un concours de dessin visant à sensibiliser les jeunes au thème retenu pour la campagne '85: l'avertisseur de fumée.

### L'AVERTISSEUR DE FUMÉE, THÈME DE LA SEMAINE

Rappelons à ce sujet le messa-

ge du ministre Alain Marcoux, des Affaires municipales: "Déjà, presque 2 foyers sur 3 au Québec ont fait de l'avertisseur de fumée leur VEILLEUR DE NUIT par excellence. Mettons tout en oeuvre pour que cette mesure de protection éprouvée se généralise et que la vérification et l'entretien de cet appareil de survie passent dans les habitudes de la population".

### LES RESTAURANTS MCDONALD'S

Les clients des restaurants McDonald's participants et particulièrement les enfants se verront remettre une feuille de travail sur laquelle ils devront tracer un plan d'évacuation de leur maison en cas d'incendie. Au fait, à l'Ancienne-Lorette, le Service de la Protection publique participera à la distribution de cette feuille de travail dans les écoles. Les enfants verront, par la suite, à faire signer par

leurs parents le bon qui y est attaché et à retourner la feuille au restaurant.

Un diplôme sera alors remis à l'enfant. De plus, celui-ci participera au tirage de trois avertisseurs de fumée et au concours "Capitaine de pompiers pour une journée".

Le S.P.P. de l'Ancienne-Lorette se propose d'amener dans la cour du McDonald's un camion d'incendie et une ambulance et de donner sur place des renseignements sur la prévention des incendies.

### EXERCICE D'ÉVACUATION

Le mercredi 9 octobre, à 18 heures précises, le signal sera donné par certains postes de télévision ou de radio et toutes les familles seront invitées à mettre en pratique le plan d'évacuation qu'ils auront élaboré au cours de la semaine.

## MAIRE SUPPLÉANT

Le Conseil de Ville, lors de sa séance du 15 octobre, a nommé maire suppléant le conseiller Jacques Fauchon du quartier Des Pins, pour une durée de trois mois. Il succède à M. André Côté dont le terme est expiré.



M. Jacques Fauchon

## ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION EN COURS

### NOTE IMPORTANTE:

Il est essentiel de considérer cet article simplement comme un document d'information de sorte que cela ne remplace pas les avis publics et qui sont généralement publiés dans le journal "L'APPEL" ou, occasionnellement, dans le Journal de Québec.

Actuellement, il est possible de faire état des règlements suivants:

#### 1. Règlement V-840-85

Lors de la séance tenue le 17 septembre 1985, le Conseil a adopté le règlement V-840-85 en vertu duquel la Ville de l'Ancienne-Lorette est autorisée à conclure une entente avec la Ville de Québec relativement à l'alimentation en eau potable et à certains travaux d'agrandissement de la chambre de vannes de réduction située sur la rue Michéle.

#### 2. Règlement V-842-85

Lors de la séance du 3 septembre 1985, le règlement V-842-85 a été adopté et a pour objet d'abroger et de remplacer le règlement V-337 relatif aux nuisances.

Dans le cadre du présent Règlement, un autre article traite plus en profondeur du présent règlement.

#### 3. Règlement V-843-85

Le règlement V-843-85 a été adopté lors de la séance du 3 septembre 1985 et a pour objet de modifier le règlement V-673-81 concernant la Commission Municipale des Loisirs, plus spécifiquement en ce qui a trait à la nomination des membres de ladite Commission.

#### 4. Règlement V-844-85

Également lors de la séance du 3 septembre 1985, le règlement V-844-85 a été adopté et a pour objet de modifier le règlement V-808-85 relatif à la gestion des déchets, plus particulièrement en ce qui a trait à la modification de la tarification pour certaines catégories d'établissements.

#### 5. Règlement V-845-85

Également lors de la séance tenue le 17 septembre 1985, le règlement V-845-85 a été adopté et a pour but de permettre l'adoption du plan d'urbanisme pour l'ensemble de la municipalité et du programme particulier d'urbanisme pour le centre-ville.

#### 6. Avis de motion 1083

Lors de la séance tenue le 17 septembre 1985, un avis de motion a été donné afin de permettre au Conseil d'adopter un règlement décrétant l'octroi de subventions pour la modification au raccordement du service électrique et à ses accessoires, dans le cadre du déplacement des fils électriques sur une partie de la rue Notre-Dame.

#### 7. Avis de motion 1084

En date du 17 septembre 1985, un avis de motion a été donné afin de permettre au Conseil d'adopter un règlement modifiant le règlement de circulation et de stationnement V-701-82 pour l'installation d'un arrêt obligatoire à l'intersection des rues St-Eugène et Papillon, St-André et Papillon et afin également de réduire la vitesse de 50 KM/H à 40 KM/H.

Pour toute information additionnelle concernant l'un ou l'autre de ces règlements, n'hésitez pas à communiquer avec le Service du Greffe au numéro 872-9811.

ANCIENNE-LORETTE, CE 12 SEPTEMBRE 1985.

Le greffier et conseiller juridique,  
Gabriel Michaud, o.m.a., avocat

### FEUILLES MORTES

## FEUX À L'AIR LIBRE INTERDITS

Un règlement interdit de faire brûler quoi que ce soit sur son terrain sans l'autorisation préalable du Service de la Protection publique. Il s'agit ici de feux à l'air libre. Si on fait brûler ses

feuilles dans un foyer extérieur ou dans un baril de métal, c'est un autre règlement qui s'applique: celui des nuisances. Si, en effet, la fumée qui se dégage de votre feu devient incommodan-

te pour le voisinage, les gens peuvent être justifiés de se plaindre. Tout cela est donc à la fois une question de prudence ou de civisme.

## SEMAINE DU GRAND NETTOYAGE, CELLE DU 14 OCTOBRE

Une fois de plus, le camion de la Ville fera le tour des quartiers pour ramasser les rebuts dont le camion de vidange ne peut pas disposer. Comme le lundi 14 est jour férié, la tournée se fera comme suit:

Le mardi 15: quartiers Notre-Dame et St-Jean-Baptiste.

Le mercredi 16: quartiers Des Pins et St-Jacques.

Le jeudi 17: quartiers St-Paul et St-Olivier.

Le vendredi 18, comme le lundi 21 et le mardi 22: ce sera sur appel.

### LE CONTENEUR

Il est toujours possible, aux heures ouvrables, d'aller porter des rebuts dans le conteneur du garage municipal, au bout de la rue Des Pins ouest. En dehors des heures ouvrables, la grille qui y donne accès n'est pas ouverte.

### DU NOUVEAU À PROPOS DES BRANCHES D'ARBRES

Cette année, la Ville sera équipée d'une machine à copeaux et pourra sur place réduire en copeaux les branches d'arbres dont on veut se débarrasser. Il suffira de les placer de façon qu'elles soient facilement prenables, au bord de la rue. Cette façon de procéder évite de multiples opérations de maintenance.

## AVIS

### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION SÉLECTION DE LOCATAIRES

Le présent avis est pour inviter les personnes retraitées, âgées de soixante (60) ans et plus, demeurant à l'Ancienne-Lorette depuis au moins un (1) an, intéressées à faire une demande d'admission pour demeurer dans les logements de Place des Pionniers. Ils doivent faire parvenir leur demande de logement avant le 1<sup>er</sup> novembre 1985.

Les couples ou personnes seules intéressés à venir demeurer dans les logements à loyer modique doivent compléter une formule de demande d'admission.

L'Office prévoit que huit (8) logements se-

ront disponibles en 1986.

Le loyer mensuel de base que doit payer le locataire d'un logement à loyer modique est égal à vingt-cinq pour cent (25%) du revenu du ménage de l'année antérieure à la date d'admission.

À partir des demandes reçues, une liste d'admissibilité sera établie et sera valable jusqu'à épuisement des noms.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez téléphoner au bureau de l'Office au numéro 872-3544.

MARCEL GODIN, directeur

# ÉLECTIONS QUARTIER ST-JEAN-BAPTISTE

## POUR ÊTRE SUR LA LISTE ÉLECTORALE

### RECENSEMENT:

Entre le 21 septembre et le 30 septembre 1985, les énumérateurs ont normalement visité chaque bâtiment pour recueillir les informations nécessaires à la confection de la liste électorale.

S'il advenait que vous n'ayiez pas été visité(e), il y aurait lieu de communiquer avec le bureau du Président d'élections au numéro de téléphone 872-9811.

### DÉPÔT DE LA LISTE ÉLECTORALE:

Le Président d'élections doit déposer la liste des électeurs pour le quartier St-Jean-Baptiste au bureau de la Municipalité le 18 octobre 1985.

Un avis à cet effet sera donné dans les deux (2) jours du dépôt de ladite liste; cet avis mentionnera le jour, le lieu et l'heure de la séance que tiendra le bureau de révision.

Ledit avis sera publié dans le journal l'Appel le 21 octobre 1985.

Naturellement, la liste électorale pourra être consultée à l'Hôtel de Ville de l'Ancienne-Lorette.

Cependant, afin de faciliter la consultation, une liste par ordre alphabétique de tous les électeurs du quartier sera, dès le 18 octobre 1985, affichée à chacun des endroits suivants:

- Bureau de postes, rue Notre-Dame;
- Pharmacie Cantin & Labrecque, rue St-Jacques;
- Pharmacie Guy Drolet, rue Notre-Dame.

### RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE:

Toute personne qui croit que son nom ou celui d'une autre personne a été omis de la liste électorale ou y a été inscrit sans droit, peut déposer une demande écrite en inscription ou en radiation au bureau de la Municipalité

avant le 25 octobre 1985, ce qui signifie que le dernier jour pour déposer une demande en inscription ou en radiation est fixé au 24 octobre 1985.

Aucune demande ne pourra être considérée par le bureau de révision si elle a été déposée après le délai mentionné au paragraphe précédent.

Toutes les demandes écrites déposées avant le 25 octobre 1985 seront par la suite remises au bureau de révision qui décidera en dernier ressort si la liste électorale doit être modifiée ou non.

Il y a lieu de rappeler que, pour être électeur, il faut rencontrer les qualités suivantes:

1. être une personne physique;
2. être majeure (en date du 18 septembre 1985);
3. être un citoyen canadien;
4. n'être frappé d'aucune incapacité légale prévue par la Loi;
5. être domicilié dans la municipalité depuis au moins douze (12) mois avant le 18 septembre 1985 et l'être encore;
6. si non domicilié dans la municipalité, être:
  - a) soit inscrit sur le rôle d'évaluation en vigueur comme propriétaire d'un immeuble depuis au moins douze (12) mois avant le 18 septembre 1985;
  - b) soit locataire d'un bureau ou d'une place d'affaires depuis au moins douze (12) mois avant le 18 septembre 1985.

Néanmoins, même si une personne répond à toutes les conditions énumérées au paragraphe précédent, elle doit obligatoirement être inscrite sur la liste électorale pour pouvoir voter de sorte qu'il est recommandé de vérifier si son nom apparaît sur la liste électorale déposée le 18 octobre et, s'il y a lieu, déposer une demande écrite en

révision de la liste et ce, en respectant les délais mentionnés précédemment.

Enfin, depuis 1978, les syndicats, compagnies, corporations et autres personnes morales n'ont plus le droit de vote lors d'élections municipales.

### BUREAU DE RÉVISION:

La révision de la liste électorale sera faite entre le 25 octobre et le 2 novembre 1985.

Tel que prévu à la Loi, la Cour Municipale de la Ville de l'Ancienne-Lorette agira comme bureau de révision.

Le bureau de révision prendra en considération les demandes écrites et il pourra soit confirmer la liste électorale ou soit la réviser.

Il peut aussi corriger les erreurs des copistes dans le nom des électeurs ou dans les autres indications apparaissant sur la liste.

Chacune des personnes concernées par une demande en inscription ou en radiation recevra un avis spécial d'un jour franc, avis indiquant à quel moment le bureau de révision entendra la demande.

### AUTRES INFORMATIONS:

Lors de la prochaine édition du LORETTAIN prévue pour le 1<sup>er</sup> novembre 1985, d'autres informations seront données, particulièrement en ce qui a trait à la mise en candidature, aux conditions pour être candidat, au vote par anticipation et au déroulement du scrutin.

D'ici là, toute personne peut communiquer avec le soussigné pour toute information additionnelle en se rendant à l'Hôtel de Ville ou en communiquant à 872-9811.

Le Président d'élections,  
Gabriel Michaud, avocat

## ÉCHÉANCIER ST-JEAN-BAPTISTE

Pour l'élection visant à combler le poste de conseiller (conseillère) pour le quartier St-Jean-Baptiste, la date du scrutin est fixée au 24 novembre 1985.

Les grandes étapes à franchir sont les suivantes:

1. **Le 23 septembre 1985:** Avis d'élection.
2. **Du 21 septembre au 30 septembre 1985:** Période de recensement.
3. **Le 18 octobre 1985:** Dépôt officiel de la liste électorale.
4. **Du 18 octobre au 24 octobre 1985:** Période au cours de laquelle des demandes écrites en révision de liste électorale peuvent être remises au Président d'élections.
5. **Du 25 octobre au 2 novembre 1985:** Révision de la liste électorale, procédure en vertu de laquelle le Juge de la Cour municipale se prononce sur les demandes écrites présentées entre le 18 et le 24 octobre 1985.
6. **Le 10 novembre 1985:** Les mises en candidature peuvent être reçues jusqu'à 14 heures le 10 novembre 1985. Il est cependant possible de présenter sa candidature en tout temps avant cette date. D'ailleurs, les formules de mise en candidature seront disponibles au bureau du Président d'élections à partir du 4 octobre 1985.
7. **Le 17 novembre 1985:** Vote par anticipation. Peuvent voter à cette occasion les officiers d'élections, les personnes handicapées ou toute autre personne qui a des motifs de croire qu'elle sera absente de la municipalité ou incapable de voter le jour du scrutin, une déclaration prévue à cet effet devant cependant être signée par une telle personne.
8. **Le 24 novembre 1985:** Jour du scrutin général. Dans le Loretain, édition du 1<sup>er</sup> novembre 1985, des informations additionnelles seront données sur les élections. D'ici là, toute personne qui désire obtenir quelque renseignement que ce soit ne doit pas hésiter pour communiquer avec le soussigné dont le bureau est situé à l'Hôtel de Ville au numéro 872-9811.

Le Président d'élections,  
Gabriel Michaud, avocat

## NOUVEAU RÈGLEMENT CONCERNANT LES "NUISANCES"

La Ville de l'Ancienne-Lorette s'est donné de nouveaux moyens de faire échec à tout ce qui peut nuire à la qualité de l'environnement et à la qualité de vie sur son territoire. C'est le sens du règlement numéro V-842-85, qui sera désormais cité sous le nom de "règlement concernant les nuisances".

Ce règlement statue sur certains types d'industries ou d'établissements jugés insalubres ou nuisibles; il prévoit des dispositions relatives aux émanations de fumée, à la garde d'animaux jugés dangereux, aux obs-

tructions sur les voies ou les terrains publics.

Les terrains laissés en friche où poussent broussailles et mauvaises herbes, les vieilles carcasses d'auto (véhicules ayant plus de sept ans d'âge et hors d'état de fonctionnement), la présence de ferraille, de déchets, de débris sont autant de "nuisances" visés par ce règlement.

Des amendes sont prévues, pouvant varier entre un minimum de 50\$ et un maximum de 300\$. À défaut de paiement, le délinquant est passible d'un emprisonnement n'excédant pas

trois mois. De plus, après avoir averti le contrevenant de sa négligence, la Ville peut aller sur son terrain effectuer le déblaiement demandé et lui en imputer les frais.

Bien entendu, ce résumé ne dit pas tout et ne tient pas lieu de texte légal. Comme l'application du règlement est la responsabilité du directeur du Service d'urbanisme, on peut se référer à lui lorsqu'on a des doutes quant à son application dans tel ou tel cas particulier.

## BERGES NEUVES: ON NETTOIE LA RIVIÈRE LORETTE

Un chantier de nettoyage de la rivière Lorette est en cours depuis le 12 août et doit se poursuivre jusqu'au 28 octobre. Huit personnes sont occupées à cette tâche dans le cadre d'un programme Berges neuves et les travaux vont bon train.

Le directeur du Service des Loisirs profite de cette occasion pour demander de nouveau à la population d'être vigilante et de ne pas laisser la pollution envahir notre rivière. On avait fait

pareil nettoyage il y a deux ans et déjà tout est à recommencer. On trouve dans la rivière des débris de toute nature: pneus, béton, bois, métal... Certes notre fierté collective de Loretains viendra à bout de ces accrocs à la propreté et au civisme.

Le nouveau règlement concernant les "nuisances" s'applique aussi à notre rivière. Il viendra sûrement renforcer notre détermination à garder nos berges toujours neuves.

# CONCOURS VILLES ET VILLAGES FLEURIS

## REMISE DES PRIX

C'est le dimanche 8 septembre, lors d'un 5 à 7, en la salle de l'Âge d'Or, que furent remis les prix du concours Villes et Villages fleuris. Quelque 140 personnes étaient présentes: participants, gagnants, commanditaires, membres du Comité d'embellissement. Parmi les invités d'honneur, outre le maire Émile Loranger et ses conseillers, on notait la présence de madame Suzanne Duplessis, députée de Louis-Hébert.

En plus des 17 plaques ou trophées des gagnants, 27 prix de participation ont été distribués. Les organisateurs considèrent le concours '85 comme un succès

et un progrès par rapport aux années antérieures. Pour nous en tenir au nombre d'inscriptions, on en comptait 75 cette année (contre 60 l'an passé) et 50% de ces inscriptions étaient celles de nouveaux participants.

Un vidéo d'une remarquable qualité avait été préparé par monsieur Gilles Hardy. On pouvait ainsi visiter en quelques minutes et admirer les principales réalisations d'embellissement de la Ville et des gagnants du concours 1985. Il est déjà question d'ajouter une trame sonore à ce vidéo et de s'en servir comme outil de promotion l'an prochain.

## FÉLICITATIONS ET NOUVEAU DÉFI POUR '86

Fier des performances des Loretains sur toute la ligne, le conseiller Jacques Fauchon a félicité tous ceux et toutes celles qui ont contribué à notre effort collectif d'embellissement. Non seulement ceux qui ont participé au concours, mais aussi les nombreux propriétaires et locataires qui, sans s'inscrire, ont embelli leur environnement.

Il n'a pas manqué de lancer le défi de la première place pour l'été '86. "Une première place à laquelle il faudra s'accrocher, dit-il, pour la conserver d'année en année".

## MERCI À NOS COMMANDITAIRES

Rodrigue Métal  
Hamel  
Habitat Fleuri  
Les Serres du Jardin Roulant  
Enseignes Germain  
Ste-Foy Auto Parts  
Banque Royale  
Banque Nationale  
Caisse Populaire  
Provigo  
Quincaillerie Gauvin  
Quincaillerie Paradis  
Trophées Plus  
Fernand Morissette  
Corne d'Abondance  
Podium  
McDonald's

1 plaque (35\$)  
12 bons d'achat (500\$)  
100 violettes africaines  
4 bons d'achat (25\$)  
panneau publicité (50\$)  
2 bons d'achat (20\$)  
2 plaques (70\$)  
1 plaque (25\$)  
3 plaques (105\$)  
3 bons d'achat (10\$)  
3 bons d'achat (10\$)  
1 plaque (25\$)  
impression de plaques  
1 bon d'achat (100\$)  
1 panier de fruits  
5 bons d'achat (20\$)  
jouets (100\$)

Photos: Club-photo Ancienne-Lorette, par Rolland Hamel



Unifamilial, premier prix: Réjean Hamel, 1395 Place des Pionniers.



Multifamilial, premier prix: Narcisse Gauvin, 1388 Notre-Dame.



Commerces, premier prix: Restaurant McDonald's, 4565 Boul. Hamel.



Rocailles, prix unique (ex aequo): Yves et Diane Gauvin, 1451 Ste-Monique.



Le plus bel arbre: Aline McGrath, 1641 rue Damiron.



Unifamilial, deuxième prix: Francine Lebel, 1821 rue Beaujour.



Plates-bandes, ex aequo: Aline Tardif, 1348 des Loisirs.



...ies, prix unique: Roland Lord, 1640 rue Fabre.



Multifamilial, deuxième prix: Thérèse Hamel, 1629 rue St-François.



Multifamilial, troisième prix: Michèle Ferland, 1383 Place Chambord.



Pelouses, prix unique: Louis Gauvin, 1635 rue Fabre.



Unifamilial, troisième prix: Richard Desrosiers, 1632 rue Courtray.



Commerces, troisième prix: R. Ferland Inc. Nettoyeur, 1416 rue Notre-Dame.

### LE CONSEILLER ANDRÉ CÔTÉ AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Suite à la démission du conseiller Jacques Fauchon comme membre du Comité consultatif d'urbanisme, c'est désormais le conseiller André Côté qui représentera le Conseil de Ville au sein de ce comité.

En procédant à cette nomination, le Conseil a tenu à remercier cordialement le conseiller Fauchon pour "les excellents services" qu'il a rendus au cours de son mandat de cinq années.

### EMPLOYÉ(E) DE BUREAU — EMPLOI TEMPORAIRE

Afin de procéder à un remplacement dans le cadre d'un congé de maternité, un emploi temporaire est ouvert au Service du Greffe et du Contentieux de la Ville de l'Ancienne-Lorette.

Nature de l'emploi: employé(e) de bureau.  
Durée de l'emploi: de huit (8) à dix (10) mois.  
Début de l'emploi: vers le 1<sup>er</sup> novembre 1985.

#### Exigences

- Très bonne maîtrise de la dactylographie et de la sténographie;
- excellent français;
- expérience sur un appareil de traitement de textes, de préférence sur un appareil "Micom";
- expérience de travail pertinente.

Une considération particulière sera apportée à tout(e) candidat(e) résidant à l'Ancienne-Lorette et répondant aux exigences précitées.

Toute candidature doit parvenir au plus tard le 10 octobre 1985 à l'adresse suivante:

Ville de l'Ancienne-Lorette  
At.: Directeur du personnel  
1575, rue Turmel  
Ancienne-Lorette  
G2E 3J5



Boîtes à fleurs, prix unique: Diane Laplante, 981 rue Choquette.



Commerces, deuxième prix: Antoine Hamel, notaire, 1325 rue St-Jacques.

Sincères remerciements aux membres du jury:  
M. Lionel Allard, Mme Yvette Paquet et Mme Pierre Bertrand

### GARAGES ET ABRIS POUR L'HIVER

L'automne est à peine commencé et il faut déjà penser à l'hiver. Comme à chaque année, plusieurs d'entre vous se munissent de garages de toile ou de panneaux démontables et comme par le passé, les dates où l'on peut établir ces garages se situent entre le 1<sup>er</sup> novembre et le 15 avril.

Dans les zones résidentielles, un garage ou un abri temporaire est permis dans la marge de recul mais à une distance de 5 pieds de la chaîne de rue ou de la ligne de lot dans les rues où il n'y a pas de chaîne. De plus, ces abris doivent être distants d'au moins 5 pieds de toute borne-fontaine. Chaque abri temporaire sera vérifié et quiconque dérogera à ces normes, devra déplacer son abri ou son garage d'hiver.

### LES PONTS DE LA ROUTE DU MOULIN — MISE AU POINT

Un texte du Loretain de septembre laissait entendre que l'entretien du pont sud de la Route du Moulin est à la charge du ministère des Transports. Cet entretien incombe bel et bien à la municipalité. Il est vrai toutefois que le ministère des Transports, en plus de donner une subvention pour le réparer, assume lui-même les travaux de réparation. La municipalité n'aura donc qu'à accepter le travail une fois terminé. Quant au pont nord, il sera effectivement réparé par le Service des Travaux publics de la municipalité de l'Ancienne-Lorette.

# MAISON DES JEUNES — NOUVELLE SAISON

En effet, c'est maintenant reparti pour une deuxième année à la Maison des Jeunes. Les ateliers que nous offrons (poterie, cuir, théâtre, etc.) fonctionnent déjà et c'est la participation des jeunes qui en déterminera le succès.

L'expérience de l'an dernier nous confirme que la réglementation doit être sévère et nous gardons les mêmes lignes de conduite qu'en juin: il est strictement interdit de se battre, de consommer ou vendre boissons alcooliques et drogues à la Maison des Jeunes.

Quant aux heures d'ouverture, nous avons dû les modifier et l'horaire devient le suivant: lundi et mardi: fermé mercredi et jeudi: 19h00 à 22h30 vendredi et samedi: 19h00 à minuit dimanche: 13h00 à 16h00 et 19h00 à 22h00.

La Maison des Jeunes est donc ouverte pour tous les jeunes de 12-17 ans de l'Ancienne-Lorette et du Quartier Laurentien et c'est à eux de nous aider à prouver la viabilité d'un tel projet.

## LES 5 ET 6 OCTOBRE, C'EST LE FINANCEMENT

Malgré toute la bonne volonté du personnel en place à la Maison des Jeunes, il nous est impossible d'opérer sans un minimum de ressources financières. C'est pourquoi, suite au refus du ministère des Affaires sociales de nous accorder une subvention (25 000\$), nous devons encore cette année solliciter l'aide de la population.

Ne soyez donc pas surpris si des jeunes (et des moins jeunes) frappent à votre porte les 5 et 6 octobre prochains en vous demandant de l'argent pour la maison. Si vous ne pouvez nous aider financièrement, nous acceptons, tout comme l'an passé, les coupons Rona et Canadian Tire. C'est votre générosité

qui permettra ou non à ce projet de survivre une autre année. C'est donc un rendez-vous les 5 et 6 octobre prochains.

Dans un autre ordre d'idées, les citoyen(ne)s sont convoqué(e)s à assister à l'assemblée générale de la Maison des Jeunes qui aura lieu le 21 octobre à 19h00. À l'ordre du jour: un bilan des activités de la dernière saison et l'élection d'un nouveau conseil d'administration. Profitez de l'occasion pour en savoir plus sur ce projet et peut-être... vous impliquer.

**Clément Sanfaçon**  
responsable Maison des Jeunes  
Informations: 871-9578, 871-2086.

## À L'HONNEUR

### FÉLICITATIONS À M. FERNAND HOULE, DES ENTREPRISES BON CONSEIL LTÉE

Le journal Québec Construction, dans son numéro de septembre, déclare **entreprise de l'année Les Entreprises Bon Conseil Ltée**, dont le président-directeur général est monsieur Fernand Houle. Entre autres ouvrages accomplis par cette firme, signalons: le tunnel de la gare intermodale, le complexe de la Place Jacques Cartier, le mail St-Roch et le centre administratif d'Hydro-Québec.

Bon Conseil oeuvre dans le bâtiment, le génie civil et le terrassement. L'entreprise, dont les installations sont situées à l'Ancienne-Lorette, a connu en 20 ans une croissance considérable. Félicitations donc au "bâtisseur de l'année".

### MENTION D'EXCELLENCE POUR ALIMENTATION J.A. DROLET INC.

Lors des "Annuelles de l'alimentation" organisées par l'Association des détaillants en alimentation, monsieur Rémi Drolet s'est vu décerner une mention d'excellence pour la bonne tenue du magasin Alimentation J.A. Drolet inc., situé au 1670 Notre-Dame.

Cette distinction lui a été remise lors du congrès annuel de l'association, à l'hôtel Reine-Élisabeth de Montréal, le lundi 23 septembre, en présence d'invités de marque.

### CAROLINE GAGNON HONORÉE PAR LA BANQUE NATIONALE

Le 28 août dernier avait lieu à Montréal la grande finale du concours "Présidente du Conseil d'un jour" de la Banque Nationale. Caroline Gagnon, 15 ans, de l'Ancienne-Lorette, a remporté le deuxième prix, soit un montant de 1 250\$. Félicitations!

### UNE JEUNE LORETTAINE EN INDONÉSIE

Marie-France Lacroix, une jeune fille de l'Ancienne-Lorette, a été choisie par Jeunesse Canada Monde pour aller vivre une expérience communautaire en Indonésie.

Avec 20 autres jeunes du Canada, elle fera d'abord un stage préparatoire en Colombie-Britannique et partira pour l'Indonésie au mois de janvier. Elle sera de retour au début de mai.

## PARENTS-SECOURS DE L'ANCIENNE-LORETTE

Bonjour à tous. Les vacances viennent à peine de se terminer pour nos petits, étant donné les rénovations majeures effectuées dans deux de nos écoles.

Afin de rafraîchir la mémoire de nos jeunes de la maternelle jusqu'en 3e année, nous avons pensé leur faire voir un vidéo en collaboration avec la Régie de l'assurance automobile, de notre policier affecté à la jeunesse et de Parents-secours, sur la sécurité en autobus scolaire.

Souvent en début d'année scolaire, les automobilistes sont portés à faire plus de vitesse ayant oublié durant l'été combien d'enfants circulent dans nos rues lorsque l'école recommence.

N'oubliez pas de continuer d'afficher votre pancarte Parents-secours. Notre mouvement est de plus en plus efficace, car lors de notre dernier sondage de juin, 38 enfants avaient été aidés de décembre 84 à juin 85, une augmentation substantielle, ce qui prouve que nos visites répétées à l'école avec le policier portent leurs fruits.

Bon automne à tous, et plaisir de vous compter en tant que nouveaux membres Parents-secours parmi nous.

**Comité Central Parents-secours Anc.-Lorette**  
Pour informations: Mme Micheline Joly, 872-4341.

## LES MAINS D'ARTS SOIRÉE CULTURELLE



Avec l'arrivée de l'automne, les Mains d'Arts, artistes et artisans de l'Ancienne-Lorette, reprennent leurs activités.

Devant le grand intérêt suscité par nos conférences-démonstrations que nous avons offertes à la population l'année passée, il nous fait plaisir de vous informer que nous reprenons ces activités dès le mois d'octobre.

Comme première soirée culturelle, nous avons le plaisir de recevoir madame Jocelyne Frenette, qui a plusieurs d'années d'expérience à son crédit. Elle nous fera une démonstration d'email sur cuivre, un art qu'elle possède

très bien, il va sans dire. A noter qu'il y aura tirage d'une pièce faite par l'artiste, parmi l'assistance.

**Endroit:**  
Polyvalente Ancienne-Lorette  
1801, rue Notre-Dame  
Ancienne-Lorette

**Date:**  
Le 17 octobre 1985

**Heure:**  
19h30

**Prix:**  
2,00\$ pour les membres et  
5,00\$ pour les non-membres

**Information: 872-1066**  
**BIENVENUE À TOUS!**

**Micheline Gamache**  
Présidente

## SONDAGE

Qu'aimerais-tu apprendre?

Voici une liste de cours suggérés. Serais-tu intéressé par un de ces cours? Tu peux nous le faire savoir en nous retournant le coupon dûment rempli. Le plus tôt serait le mieux.

Nous attendons de tes nouvelles. **Micheline Gamache**  
Adresse: Les Mains d'Arts  
C.P. 62  
Ancienne-Lorette G2E 5G9

**LES MAINS D'ARTS**  
(artistes et artisans de l'Ancienne-Lorette)

**COURS SUGGÉRÉS**

	Jour	Soir
Batik	_____	_____
Bois (sculpture)	_____	_____
Broderie	_____	_____
Céramique (sculpture)	_____	_____
Cuir	_____	_____
Dentelle au fuseau	_____	_____
Email sur cuivre	_____	_____
Frivolité (tating)	_____	_____
Peinture	_____	_____
Peinture sur soie	_____	_____
Poterie sur table	_____	_____
Raku	_____	_____
Sérigraphie	_____	_____
Vannerie	_____	_____
Vitrail	_____	_____

Nom: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_

Suggestions: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES

(ORDRE CHRONOLOGIQUE)

**MOUVEMENT SCOUTS ET GUIDES**

- Le mercredi 2 octobre à 19h30
- À la cafétéria de la Polyvalente

**SOCCER**

- Le mercredi 9 octobre à 19h30
- À la cafétéria de la Polyvalente

**CLUB SKI NEIGE (ski de fond)**

- Le lundi 14 octobre à 20h00
- À la Hutte

**MAISON DES JEUNES**

- Le lundi 21 octobre à 19h00
- À la Hutte

**BASEBALL MINEUR**

- Le lundi 21 octobre à 19h30
- En la salle du Conseil

## SEMAINE DE LA PME

Par résolution en date du 17 septembre le Conseil de Ville déclarait **semaine de la PME** à l'Ancienne-Lorette la semaine du 20 au 26 octobre. Notre municipalité emboîte ainsi le pas à une promotion à l'échelle du pays visant à mettre en évidence le rôle important joué par la PME dans notre économie. Le thème de la semaine est "L'information: la clef du succès".

# HOMMAGE AU PÈRE CHAUMONOT EN FRANCE ET À L'ANCIENNE-LORETTE



15 août 1983: Découverte à l'Ancienne-Lorette des vestiges du mur-est de la chapelle bâtie en 1674, sous la direction du Père Chaumonot. À l'époque, un foyer se trouvait au centre de ce mur. Sur le manteau de la cheminée, on avait placé la statue de Notre-Dame de Lorette reçue en 1674.



21 juillet 1985: Fêtes au village natal du Père Chaumonot, à Sainte-Colombe-sur-Seine, en France. Monsieur Lionel Allard et son épouse étaient nos représentants. Monsieur Allard a remis à Monsieur le maire François Oller une bricole de la chapelle de 1674, pour le musée de Sainte-Colombe.

**SAMEDI, LE 5 OCTOBRE 1985 UN RAPPEL HISTORIQUE À NE PAS MANQUER!**

## INVITATION À TOUS LES RÉSIDENTS DE L'ANCIENNE-LORETTE

*Vous êtes cordialement invités à participer aux cérémonies qui auront lieu  
samedi le 5 octobre 1985*

*en l'honneur du Père Joseph-Marie Chaumonot*

*fondateur de notre paroisse,*

*missionnaire des Hurons, des Iroquois et des Français,*

*compagnon des Saints Martyrs Canadiens,*

*constructeur de la chapelle "Notre-Dame de Lorette en Canada":*

*À 13h30: Dévoilement d'une plaque commémorative sur le site de la chapelle de 1674.*

*À 14h00: Célébration eucharistique à l'église.*

*À 15h00: Inauguration d'une exposition de 9 jours à la sacristie.*

*De Sainte-Colombe-sur-Seine, village natal du Père Chaumonot, nous aurons la présence  
de monsieur l'abbé Lionel Canat, curé;*

*de monsieur le maire François Oller et de son épouse.*

*Bienvenue à tous!*

*Gilles Drolet, coordonnateur,  
au nom du comité organisateur,  
du Conseil de pastorale paroissiale,  
du Conseil de la Fabrique,  
de monsieur le curé Claude Couture  
et de l'équipe des prêtres.*

## VOUS CONNAISSEZ LE PÈRE CHAUMONOT?

La vie a été très mouvementée. Né en 1611, de parents pauvres, il a appris à lire et à écrire chez son grand-père. À 12 ans, un de ses oncles qui était prêtre l'a amené chez lui à Châtillon-sur-Seine pour apprendre le latin. Vers 18 ans, il a volé de l'argent à cet oncle et s'est enfui avec son professeur de musique (à Beaune). Il n'a pas voulu revenir chez lui, craignant d'être montré du doigt comme un voleur. Devenu vagabond, il a entrepris le long pèlerinage de Rome. À mesure qu'il avançait vers l'Italie, sa tête se couvrait d'une horrible gale avec du pus et des vers et une extrême puanteur. Parvenu à la Basilique de Lorette, en Italie, il a été guéri par la Vierge.

Entré chez les Jésuites, il est venu au Canada en 1639. Il a été le compagnon des Pères Isaac Jogues, Antoine Daniel, Jean de Brébeuf, Gabriel Lalemant, Charles Garnier et Noël Chabanel. Après la mort du Père de Brébeuf, c'est lui qui a reçu son nom huron de "Héchon" (nom d'un arbre de très grande valeur). Il a donc été le successeur du Père de Brébeuf pour les Hurons. Après les massacres des Iroquois, il a

accompagné les Hurons dans leurs déplacements: à Québec, à Île d'Orléans, à Notre-Dame des Neiges près de Beauport, à Notre-Dame de Foy, et finalement chez nous, à la "Nouvelle Lorette".

La chapelle qu'il a fait construire en 1674 était originale. Elle était semblable à la petite maison qui se trouve sous la coupole de la Basilique de Lorette en Italie et qui est la Sainte Maison de Nazareth (transportée à Lorette aux temps des croisés). Il a fait une réplique de cette Maison de Marie chez nous.

Missionnaire au Canada pendant 54 ans et n'est jamais retourné en France. Il a passé les 20 dernières années de sa vie chez nous, avant d'être transporté à Québec, au Collège des Jésuites, où il est décédé le 21 février 1693. Il avait 82 ans. Une semaine après sa mort, le Père Dablon écrivait à son provincial de France: "Nous venons de perdre le plus fameux de nos missionnaires".

## BADMINTON LIBRE — LOCATION DE PLATEAUX

Il sera possible aux amateurs de badminton de louer un court au prix de 45 l'heure, aux endroits et aux heures suivants:

### AU GYMNASSE DE LA POLYVALENTE

Le jeudi, de 20h30 à 21h30 (3)

de 21h30 à 22h30 (6)

Le dimanche, de 20h à 21h (3)

### À LA PALESTRE DE LA POLYVALENTE

Le samedi, de 9h30 à 10h30 (3)

de 10h30 à 11h30 (3)

Le dimanche, de 20h00 à 21h00 (3)

### À L'ÉCOLE LE RUISSELET

Le jeudi, de 20h00 à 21h00 (3)

de 21h00 à 22h00 (3)

Le dimanche, de 21h00 à 22h00 (3)

## BIENVENUE AUX NOUVELLES MAISONS D'AFFAIRES

— Atelier du Sportif (réparation, entretien, vente d'articles de sport)

1377, Notre-Dame

Propriétaire: Michel Savard

— Pièces d'autos C.H.B. Enr. (vente de pièces d'automobiles)

4238, Boul. Hamel

Propriétaire: Charles Boucher

— Coiffure Daniel Lussier Enr. (Salon de coiffure)

1760, Notre-Dame

Propriétaire: Daniel Lussier

— Rosaline Deschênes (commerce de traicteur)

1354, Bon Air

Propriétaire: Rosaline Deschênes

— G.H. Magasin de l'usagé (vente et achat de meubles usagés)

1985, Notre-Dame

Propriétaire: Gaëtan Pelletier

## RECYCLAGE-QUÉBEC, TOUJOURS PRÉSENT...

Non, non... vous ne vous trompez pas! Il y a bien quelques mois que Recyclage-Québec n'a pas donné signe de vie dans "Le Loretain". Françoise Lavigne, relationniste pour notre organisme ayant quitté pour le Témiscamingue, il a fallu trouver "chaussures à nos pieds". Ainsi, Lise Dufour assurera maintenant le lien entre Recyclage-Québec et vous, gens de la municipalité.

La parution d'articles portant sur la récupération et le recyclage de l'Ancienne-Lorette recommande donc dans votre mensuel et nul doute que vous y redécouvrirez un intérêt pour votre projet de collecte sélective.

Et pour vous, nouveaux résidents, juillet est bien loin et les

boîtes sont enfin débarrassées; il est maintenant temps de vous joindre aux autres concitoyens pour le projet de collecte sélective. Si vous n'avez pas déniché de contenant bleu dans votre nouvelle demeure (l'ancien occupant peut en être tombé amoureux), il suffit de téléphoner à Recyclage-Québec, au 522-4044 pour obtenir votre propre contenant, outil essentiel à la réussite du projet. Ce sera un plaisir de vous l'apporter de même que les informations concernant la collecte multi-matérielle. Mais peut-être avez-vous eu la chance de rencontrer votre leader de quartier, qui assure le suivi entre vous et notre organisme. Sinon, ne vous inquiétez pas...



Recyclage-Québec fera bien tôt connaître le nom de ces leaders qui se dévouent à la cause de la protection de l'environnement. Nous visons cependant à ce que chacun de vous devienne un agent stimulant pour son entourage dans le mouvement de récupération. Et pour renforcer vos convictions, voici une comparaison des résultats obtenus pour une même période:

### COLLECTE SÉLECTIVE

POIDS DES MATÉRIAUX RÉCUPÉRÉS DE  
JANVIER À AOÛT (35 SEMAINES)

Année	Total (tonne métrique)	Tonnage moyen par semaine (tonne métrique)	Variation en %
1984	206	5,9	10,2
1985	229	6,5	

Vous pouvez voir une augmentation de plus de 10 pour cent dans le total des matériaux récupérés, pour les huit premiers mois de l'année. Continuez votre bon travail et dites-le

à votre voisin.

### ANNUAIRES TÉLÉPHONIQUES

Octobre est le mois officiel des nouveaux annuaires téléphoniques. N'hésitez pas à

déposer votre ancien dans votre contenant bleu.

### ACTION DE GRÂCE — JOUR FÉRIÉ — PAS DE COLLECTE

La collecte du lundi 14 octobre n'aura pas lieu puisque tout le monde est en congé, y compris nos camionneurs. Vous pourrez donc nous confier le fruit de votre tri, le lundi suivant soit le 21 octobre dès 8h du matin.

L'équipe de Recyclage-Québec vous souhaite de vivre un mois d'octobre semblable aux couleurs de l'automne.

## OCTOBRE À L'ANCIENNE- LORETTE

- Réunion au Conseil de Ville à 20h.
- Assemblée générale du mouvement Scouts et Guides à la Cafétéria de la Polyvalente, à 19h30.
- et 6. Maison des Jeunes: campagne de financement.
- Assemblée générale de Soccer à la cafétéria de la Polyvalente, à 19h30.
- Réunion du Cercle de Fermières au sous-sol de la sacristie, à 19h30.
- Réunion annuelle du Club Ski-Neige (ski de fond) à la Hutte, à 20h.
- Réunion du Conseil de Ville à 20h.
- Soirée culturelle "Les Mains d'Arts" à 19h30, Polyvalente Ancienne-Lorette.
- Assemblée générale de la Maison des Jeunes à la Hutte, à 19h.
- Assemblée générale annuelle du baseball mineur en la salle du Conseil à 19h30.

## CONSEIL MUNICIPAL

MAIRE: Émile Loranger		872-8004
CONSEILLERS:		
Quartier (1) St-Jacques:	Sylvie Laflamme	872-6949
Quartier (2) Notre-Dame:	Léo Carroux	872-7957
Quartier (3) St-Paul:	André Gâté	872-9670
Quartier (4) St-Olivier:	Michel Lacroix	872-2259
Quartier (5) St-Jean-Baptiste:	Carole Gagné	873-5943
Quartier (6) Des Pins:	Jacques Fauchon	872-3277

## ORG. PARA-MUNICIPAUX

Ambulance St-Jean:	Robert Bouchard	872-6241
AFEAS:	Gisèle Caron Tessier	872-2118
Âge d'Or:	Leopold Alain	872-9473
Association Locataires		
Place des Pionniers:	Roland Leclerc	872-8419
Cercle de Fermières:	Eileen Marie	871-1261
Chambre de Commerce:	Marcel Grondin	
Chevaliers de Colomb:	Jacques Beaumont	872-1776
C.L.S.C. Laurentien:	René Laverdière	872-0881
Club Richelieu:	Antoine Hamel	872-7046
Comité d'accueil aux nouveaux arrivants:		
	Rolande Lavoie	872-8777
	Presbytère	872-1441
	Lucille Morin	843-8889
	Micheline Gamache	872-1066
	Clément Sanaçon	871-2086
Filles d'Isabelle:		
Les Mains d'Arts:	M. et G. Rochéseau	871-1694
Maison des Jeunes:	Micheline Joly	872-4341
Mouvement Couple et Famille:		
Parents-Scouts:		
Service d'entraide:		
Rayon de Soleil:	Line Simard	872-9447
St-Vincent-de-Paul:	Lucette Doucet	872-9269
Tournoi Bantam:	Robert Bussières	872-7688

## SERVICES MUNICIPAUX

Directeur Général:	Michel Dagenais, ing.	872-9911
Greffier et Conseillers:	Me Gabriel Michaud	872-9811
Cour Municipale:	Mme Monique Magnault	872-9811
Trésorerie:	Gilles Kitouac	872-9811
Urbanisme:	Claude Ratté	872-9811
Travaux Publics:	Armand Gagné	872-7007
Police et Pompiers:	Réal Murray	872-9818
Contrôle des chiens:	S.P.A. (Société protectrice des animaux)	527-9104
Ambulance:	Réal Murray	872-9818
Loisirs:	Camille Deschênes	871-3434
O. M. H.:	Marcel Godin	872-3344
Équipe de Sauvetage:	Jacques Gosselin	872-2913
Bureau des organismes de glace:		871-6935

## ORGANISMES RÉCRÉATIFS

Ballet Classique:	Alice Therian	872-4529
Baseball des Jeunes:	Raymond Deblois	872-3972
Cadets:	Philippe Poirier	871-4552
Club photos Anc.-Loc.:	André Laberge	871-4634
Scouts et guides:		
1/8e groupe:	Jacques Larivée	872-4537
G.E.C.C.:	Paoline Labbé	871-4588
Groupe Aventure-nature:	Martin Roy	842-4198
Hockey mineur:	Paul-H. Angers	871-3162
Mistral:	Serge Morel	872-2041
Patinage artistique:	André Drouin	872-3440
Patinage sportif:	Gilles Cloutier	871-1759
Pétanque:	Réal Laurin	872-9284
Ringette:	Caroll Gagné	872-9917
Rythmo-Sois:	Gilles Pagrau	872-3547
Séneteurs (Les):	André Larochelle	872-6433
Soccer:	Claude Tardif	872-4379
Tennis:	Richard Langlois	872-1107

LE LORETTAIN est un mensuel publié par la Ville de l'Ancienne-Lorette. Il est distribué gratuitement par la poste dans tous les foyers de l'Ancienne-Lorette. L'équipe rédactionnelle est sous la responsabilité du Directeur général de la Ville et les photographies sont réalisées par le Club photos Ancienne-Lorette.

DÉPÔT LÉGAL: Bibliothèque Nationale du Québec.  
IMPRESSION: Imprimerie St-Romuald, Division Groupe Québec Inc.

ISSN-0812-7888



LE LORETTAIN